

Séance du 18 mai 2015.
Convocation du 11 mai 2015.

Ordre du jour :

- Bail boucherie.
- Logement poste.
- Assainissement.
- Affaires diverses.

L'an deux mil quinze et le dix huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CONTE Claude, Maire.

Présents : Mesdames BITAUD Nathalie, BIZOT Marie-Hélène, CORRE Alexandra, TROUVE Hélène, Messieurs PIERRE Hervé, POT Christophe, VAN DAMME Hervé.

Absent : Monsieur MARTINS Jean-Pierre, excusé.

Madame CORRE Alexandra a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

LOCATION LOCAUX BOUCHERIE
délibération n° 2015/mai/001.

La boucherie de THURY 7 rue de la fontaine Saint-Julien, va être reprise par Monsieur DANTEUILLE Jean-Marie, à compter du 15 juin 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose une location mensuelle de 300,00 euros hors taxe soit 360,00 euros T.T.C. Ce loyer sera indexé sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux publié par l'INSEE.

Les loyers seront réglés à terme échu à la trésorerie de SAINT-FARDEAU.

Un dépôt de garantie de 360,00 euros sera demandé.

Un bail commercial sera établi chez Maître MOREAU Michel à SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE.

LOGEMENT DE LA POSTE
délibération n° 2015/mai/002.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de louer le logement de la poste 500,00 euros.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Assainissement :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de décider comment procéder, si une personne demande de se raccorder au tout à l'égout.

Le conseil municipal va y réfléchir.

- Ballon eau chaude :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'installer un ballon d'eau chaude pour les locaux de la salle des fêtes et de la Mairie. Le conseil municipal demande à ce que des devis soient effectués.

- Plan de circulation :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal ce qu'ils pensent de l'essai de circulation qui a été réalisé place du champ de foire. Le conseil municipal décide de l'étudier et d'y réfléchir.

- Subvention école de COURSON-LES-CARRIERES :

Courrier de l'école de COURSON-LES-CARRIERES sollicitant une subvention pour un enfant de THURY scolarisé dans cette école. Le conseil municipal refuse.

- Subvention ADAVIRS :

Demande de subvention de l'Association départementale d'Aide aux Victimes d'Infraction Routière et à la Réinsertion Sociale. Le conseil municipal refuse.

La séance est levée à vingt trois heures.